

**LES RANDONNEURS DU PAYS D'ARLES** Association loi 1901 affiliée à la FFRandonnée  
45 rue Léo Lagrange-13200 Arles . Tel : 04 90 93 42 36 Email : [randpaysarles13@gmail.com](mailto:randpaysarles13@gmail.com)  
Agréée Jeunesse et Sports 1197S/93. // Agrément tourisme AG 075 03 0002  
Labellisée RANDO SANTE depuis mars 2022

## **MODALITES SAISON 2025 / 2026**

Nous sommes une association loi 1901 dont le fonctionnement est assuré uniquement par des bénévoles (voir [bouton CONTACTS](#)). Vous pouvez prendre connaissance de notre projet associatif [bouton DOCUMENTS / VIE DE L'ASSOCIATION](#).

### **Nos conditions d'admission :**

Dès le début de la saison qui démarre le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année, le renouvellement ou la prise d'inscription à l'Association les **RANDONNEURS DU PAYS D'ARLES** est possible. Le dossier doit comporter :

① le **bulletin d'inscription** de la saison renseigné, daté et signé [bouton ADHESION](#)  
NOTA : la signature du bulletin vaut approbation du règlement intérieur de l'Association que vous trouverez sur le site [bouton DOCUMENTS / FONCTIONNEMENT DU CLUB](#)

② le **règlement par chèque** à l'ordre de l'association ;

③ selon le cas :

- **un certificat médical de moins de 6 mois**  
ou
- **une attestation de santé.**

NOTA : L'annexe 3 du règlement intérieur explicite ce qu'il convient de joindre à votre dossier d'inscription et les différents documents sont à disposition en cliquant sur le [bouton DOCUMENTS / FONCTIONNEMENT DU CLUB](#) et sur le [bouton DOCUMENTS / DOCUMENTS OFFICIELS](#)

Le Bureau et les Animateurs des Randonneurs du Pays d'Arles vous remercient de :

- renseigner la fiche santé [bouton DOCUMENTS / FONCTIONNEMENT DU CLUB](#) et -par mesure de sécurité de la conserver dans le sac à dos en permanence ;
- respecter le règlement intérieur de l'association ;
- respecter les consignes données par les animateurs lors des randonnées ;
- de vous munir de l'équipement adapté. Voir [bouton DOCUMENTS / FONCTIONNEMENT DU CLUB / RANDONNER EN SECURITE](#)

## **Cotisation annuelle**

Son montant comprend 3 éléments : la licence de la FFR (Fédération Française de Randonnée), l'assurance attachée et l'adhésion à l'association. Voir détail sur le bulletin d'inscription [bouton ADHESION](#).

- l'inscription annuelle est exigible dès la première sortie ;
- cependant, les personnes nouvelles intéressées ont la possibilité de participer à une première randonnée à l'essai ;
- en cas d'inscription en cours de saison, la cotisation annuelle est due.

## **Modalités de départ et co-voiturage**

- pour chaque randonnée, le rassemblement a lieu au **parking rue Ferdinand de Lesseps face à l'entrée du Service des Sports et de l'Office des Sports (côté Sud du Stade Fournier)** ;
- soyez présent au lieu de départ 15' avant l'heure afin de permettre l'organisation du co-voiturage par les animateurs ;
- n'oubliez pas de vous munir de l'appoint pour le prix du co-voiturage tel qu'indiqué sur le programme trimestriel [bouton PROGRAMME](#)

## **Modification ou annulation de randonnées**

- les animateurs responsables se réservent le droit de modifier ou de supprimer une randonnée en raison des conditions climatiques ou de l'état du terrain ou pour des raisons d'interdiction d'accès aux Massifs ;

**>> l'information sera donnée sur les dernières minutes de la page d'accueil du site qu'il convient de consulter la veille des randos**

- pour des raisons de sécurité, nos amies les bêtes ne sont pas acceptées ;

## **Sorties ou séjours avec inscription préalable**

- Certaines sorties et l'ensemble des séjours nécessitent une inscription préalable en ligne que vous effectuerez sur le [bouton INSCRIPTION](#). L'accès se fait en entrant votre identifiant à savoir votre numéro de licence.

- dans tous les cas où une participation financière est nécessaire, l'inscription ne sera validée qu'à réception par le Club du dossier complet comprenant :

Le bulletin d'inscription papier dûment renseigné, imprimé à partir du bouton [FICHE](#) correspondant à la sortie ou au séjour choisi

Le chèque du montant de la participation demandée

Pour plus de précisions voir [bouton DOCUMENTS / FONCTIONNEMENT DU CLUB / REGLEMENT DES SEJOURS](#)